Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 044-214402216-20260924-A2026124-AI

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETE
Arrêté portant délégation de fonction à M. A
5ème adjoint au maire

Le Maire de la Commune de La Chevallerais,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-18 qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,

VU la délibération du 20 mars 2026 fixant à 5 le nombre d'adjoints au Maire,

VU le procès-verbal de l'élection et de l'installation de M. Anthony MARSAIS en qualité de cinquième adjoint au Maire en date du 20 mars 2026

CONSIDERANT que pour une bonne administration communale de l'activité communale, il est nécessaire de prévoir une délégation de fonction à M. Anthony MARSAIS, adjoint au Maire,

ARRETE

Article 1 :

M. Anthony MARSAIS, cinquième adjoint au Maire est délégué pour remplir les fonctions dévolues au Maire dans les domaines suivants :

SPORTS – CULTURE – VIE ASSOCIATIVE – COMMUNICATION – VIE ECONOMIQUE – TOURISME

et assurera sous sa surveillance et la responsabilité du Maire en nos lieux et place et concurremment avec nous les fonctions et missions relatives aux domaines désignés ci-dessus et notamment :

- **Vie associative**
 - Relations avec les associations
 - Gestion des salles communales
 - Etude des demandes de subventions formulées par les associations
 - Etablissement d'un lien périodique avec les associations
 - Suivi des demandes d'autorisations formulées par les associations

- **Culture**
 - Référent du Projet Culturel de Territoire porté par Pays de Blain Communauté et relais au niveau communal des actions prévues au PCT
 - Lien avec l'association de gestion de la bibliothèque communale
 - Préservation du patrimoine local
 - Actions communales dans le domaine de la culture
 - Référent de la commune auprès de Pays de Blain Communauté

- **Sports**
 - Gestion des équipements sportifs communaux : Club-House, terrains de football, boulodrome, pumptrack, skate-park, aire de fitness et aire de jeux

- **Communication**
 - Gestion du bulletin communal : centralisation des articles, rédaction, relais avec les prestataires extérieurs
 - Organisation des supports de communication

Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 044-214402216-20260924-A2026124-AI

- Gestion des réseaux sociaux
- Site internet et relais auprès des prestataires extérieurs
- Mise en place des différentes opérations de communication menées par la commune et relais auprès des correspondants locaux des journaux
- Référent de la commune auprès de Pays de Blain Communauté

– **Vie économique**

- Relation avec les acteurs économiques locaux
- Référent de la commune auprès de Pays de Blain Communauté

– **Tourisme**

- Mise en valeur du patrimoine local
- Lien avec l'office du tourisme
- Référent de la commune auprès de Pays de Blain Communauté

Article 2 :

M. Anthony MARSAIS est délégué pour me représenter en cas d'absence lors des manifestations communales.

Article 3 :

La délégation de fonction définie à l'article 1 du présent arrêté comprend également délégation de signature à M. Anthony MARSAIS des actes suivants : délivrance de tous certificats, signature de toutes pièces (courriers et correspondances diverses), tous actes administratifs de gestion courante ne portant pas décision dans les domaines d'activités qui lui sont délégués (notamment les arrêtés intempéries pour les terrains de football, courriers usuels à destination des associations comme les convocations aux réunions de la commission vie associative..).

Autorisation est donnée à M. MARSAIS Anthony pour déposer plainte auprès de la gendarmerie.

L'attribution de cette délégation n'exclut pas la possibilité pour Mme le maire de signer personnellement en tant que de besoin tous dossiers relevant des domaines désignés à l'article 1

Article 4 :

La présente délégation prendra effet à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et au titre du contrôle de légalité, de sa notification au délégataire et de l'affichage en Mairie.

Article 5 :

Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inscrit au registre des actes de la Mairie et ampliations en seront adressées à :

- M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Chateaubriant-Ancenis
- M. Le Receveur Municipal
- L'intéressé

Notifié le 25/08/2026
L'Adjoint au Maire
Anthony MARSAIS
Affiché le

Fait à la Chevallerais le 24 septembre 2026
La Maire
ARBRUN Tiphaine

MAIRIE DE LA CHEVALLERAIS (44 LOIRE-ATLANTIQUE)
Signé par : Tiphaine ARBRUN
Date : 24/09/2026